**« Hockey Club Anniviers »**

**Concept de protection pour les matchs dès le 20 août 2020**

Version : 29 août 2020

Auteur : Fréderic Pellaz

Hockey Club Anniviers

Case postale 1

3961 Vissoie

T +41 27 565 64 14

mj@hcsierre.ch

www.mj.hcsierre.ch

Les neufs principes suivants doivent être respectés lors des matchs :

**1. Pas de symptôme aux matchs**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux matchs. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

**2. Garder ses distances et porter le masque à l’intérieur de la patinoire**

Lors du trajet aller, de l’arrivée dans l’installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après le match et lors du trajet retour – dans ces situations ou d’autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est obligatoire de porter un masque dès 12 ans. Il faudra être particulièrement prudent et garder ses distances dans les douches où le masque ne peut évidemment pas être porté.

Pour l’école de hockey, les U9, U11 et U13 et dans la mesure du possible, il faut éviter de prendre sa douche aux vestiaires et venir déjà partiellement habillés à la patinoire, de manière à ne passer que peu de temps dans des locaux fermés.

De plus, afin de réduire le temps passé dans le vestiaire, il y a lieu de faire le maximum d’activité en plein air avant et après le match (échauffement off-ice d’avant match, théorie, décrassage, etc.).

Les contacts corporels sont seulement autorisés au moment du match à proprement parler.

**Afin de simplifier la procédure et pour donner suite aux recommandations de la Ligue Suisse de Hockey sur Glace (SIHF) nous demandons à tous nos membres et à leur entourage de porter le masque dès l’âge de 12 ans dans l’enceinte de la patinoire.**

**3. Se laver soigneusement les mains et utiliser sa propre gourde**

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d’hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après le match et au tiers-temps, pour se protéger soi-même et son entourage. Il y aura à la patinoire, en plus du savon dans chaque sanitaire, du désinfectant à l’entrée du bâtiment.

De plus, chaque joueur est tenu d’apporter sa propre gourde et de l’utiliser exclusivement.

**4. Etablir des listes de présence**

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence contenant les joueurs et toutes les personnes ayant côtoyés les équipes. La personne responsable de l’équipe (autant celle évoluant à domicile que la visiteuse) est chargée de tenir

une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 9). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

**5. Cantine / buvette**

Un minimum de personnel pour le bon fonctionnement de la cantine sera présent. Il sera muni de gants pour le service.

Une liste exhaustive et précise des personnes présentes à la cantine sera tenue à jour.

**6. Cabine chronométrage**

Le personnel travaillant dans la cabine de chronométrage se doit de porter un masque, se désinfecter les mains à l’aide des sprays désinfectants mis à disposition et nettoyer / désinfecter le matériel touché (sono, ordinateur, etc.) en quittant les lieux.

**7. Uniquement les joueurs et le staff dans les bus lors des déplacements**

Afin de pouvoir conserver les distances lors des déplacements en car (une rangée sur deux doit être inoccupée), seuls les joueurs et le staff peuvent faire le voyage avec le bus de l’équipe.

**8. Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation doit nommer des responsables du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Jérôme Savioz (079/791.56.78 ) et Frédéric Pellaz (079/239.10.41). Si vous avez des questions, veuillez les contacter directement par téléphone ou par mail (une@hcanniviers.ch)

Vissoie, le 30 août 2020 Comité Hockey Club Anniviers

Frédéric Pellaz

Jérôme Savioz